



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau de l'Environnement**

Affaire suivie par : Christine PEPHILY
Téléphone : 04 67 61 68 56
Mel : christine.pephily@herault.gouv.fr

Montpellier, le **25 AVR. 2024**

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER

Objet : Dossier d'examen au cas par cas

En application des articles L. 122-1 et R. 122-3 et suivants du Code de l'environnement, vous m'avez transmis pour examen le dossier suivant :

Nom du maître d'ouvrage : Établissement LARMANDE

Intitulé du projet : Régularisation des activités de presse-cisaille des métaux ferreux et non-ferreux

Localisation : N°8 chemin de La Bédissière , 34 490 THEZAN-LES-BEZIERS

Ce dossier a été reçu à la DREAL le 12 avril 2024.

Une demande de complément pourra vous être adressée dans les 15 jours. En l'absence d'une telle demande, le délai d'instruction de 35 jours débute à compter de la date du présent accusé de réception.

Au-delà de ce délai, l'absence de réponse vaudra obligation tacite de réalisation d'une étude d'impact.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs.

Le préfet

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général adjoint

Guillaume RAYMOND

Copie pour information
DREAL UD34

**Monsieur le président
M. Franck PIERREL
N° 8 Chemin de la Bédissière
34 490 THEZAN-LES-BEZIERS**